



CERTIFICAT QUALIBAT



NUMÉRO **E-E86861** VALABLE JUSQU'AU **24/02/2024**

ÉDITÉ LE 23/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/04/2009

Raison sociale : ACTIV TOIT

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 29/07/2020
Capital : 45 000

Sigle : ACTIV TOIT
39 RUE LEBLOND
ZA DE BOURCHEUIL
62119 DOURGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM ARRAS 511633174RM59

Siret : 511 633 174 00038

Téléphone : 03 21 76 64 24

Fax :

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 53

Portable : 06 09 32 91 82

Responsabilité légale :

CALODYNE SARL PRÉSIDENT / SOYEZ DAVID PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP H83657Y1254000/002 138993/5

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP H83657Y1254000/002 138993/5

Site Internet : www.activ-toit-couverture-bardage.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

E-mail : celine.fichaux@activ-toit.fr

Effectif moyen : 18 Tranche de classification : EFF2 Chiffre d'affaires H.T. : 1 607 486 Tranche de classification : CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	27/11/2019
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013

59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.